

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 05 avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET-GELYS Monica, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric,

Procurations :

| | | |
|---------------|---|---------------------|
| M. RASTOLL | à | M. MARTY |
| Mme ALBAREDE | à | Mme HECQUET |
| Mme RASTOLL | à | Mme VILVET |
| M. MARIA | à | M. BELLET |
| M. CATALAN | à | Mme SERRE |
| Mme RUIZ | à | M. ASTIE |
| M. FERNANDEZ | à | Mme GUILLOUET GELYS |
| M. MUCCHIELLI | à | Mme CHACON |
| M. BLAY | à | Mme RICO |
| Mme CRIADO | à | M. BLIN |
| M. NETTI | à | Mme MARTELL |

TRAME 1

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Jacqueline ALABAU-DAIDER est nommée Secrétaire de séance.

| | | |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 11 avril 2024 Trame 1 </p> | <p style="text-align: center;"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1 </p> | <p style="text-align: center;"> DELIBERATION MUNICIPALE N°29-2024 </p> |
| <p style="text-align: center;">OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024</p> | | |

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et R 2313-3,

CONSIDERANT l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des Associations « Loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Cité,

PRECISE qu'une légère augmentation est à noter par rapport à 2023 sur le montant proposé. En effet, en 2023 plusieurs associations n'avaient pas demandé de subventions et nous avons eu également plusieurs nouvelles demandes cette année sur la commune et la présentation de projets motivés pour les associations plus anciennes,

INDIQUE QUE cette année, l'Association des anciens marins fêtent ses 80 ans d'existence. L'association Charlie Rennie Mackintosh fêtera quant à elle ses 20 ans. Cette dernière souhaite rendre hommage aux deux initiateurs de son action pour promouvoir l'œuvre de Charles Rennie Mackintosh.

VU l'avis favorable de la Commissions des finances réunie le 13 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), pour les Associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération hormis pour « **Comité des Fêtes** », « **Centre Art Danse** », « **Ciné Balades** », « **Club de l'Amitié** », et « **Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Pasteur** » où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Elus ayant un lien avec celles-ci :

« **Ciné balades** » : 24 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), M. BLIN ayant reçu procuration de Mme CRIADO quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Comité des Fêtes** » : 25 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), M. ASTIE ayant reçu procuration de Mme RUIZ ne participe pas au vote en ce qui la concerne

« **Centre Art Danse** » : 24 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), Mme SERRE ayant reçu procuration de M. CATALAN sort de la salle et ne participe pas au vote

Accusé de réception en préfecture
066-2166018 - M. DUBOIS - 16/04/2024
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception en préfecture : 16/04/2024

« **Club de l'Amitié** » : 24 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), Mme CHACON ayant reçu procuration de M. MUCCHIELLI quitte la salle et ne participe pas au vote,

« **Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire Pasteur** » : 25 voix pour et une voix contre (Monsieur Eric PAGET-BLANC), M. BLIN ayant reçu procuration de Mme CRIADO ne participe pas au vote en ce qui la concerne

DECIDE,

D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations susmentionnées, en tenant compte des éléments annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance
Jacqueline ALABAU-DAIDER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Alabau-Daider', is written below the printed name of the secretary.

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le :16/04/24
et publication ou notification du :16/04/24
Affichée du :16/04/24 au :16/06/24
Publication sur le site internet de la ville le :16/04/24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240411-DCM29-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024